

VALISES MOULÉES PAR INJECTION

GARANTIE À VIE* LIMITÉE DE PELI

Peli Products S.L.U. (« Peli ») garantit à vie* ses produits moulés par injection contre la casse et les défauts de fabrication. L'étanchéité des valises Peli™ moulées par injection est garantie jusqu'à une profondeur de 1 mètre (3,3 pieds) pendant 30 minutes (IP 67), à condition qu'elles soient correctement fermées avec le joint torique en place et en parfait état, sauf stipulation contraire. Dans les limites permises par la loi, la responsabilité de Peli s'applique uniquement à la valise et exclut son contenu ou sa mousse.

Peli réparera ou remplacera toute pièce ou toute valise cassée ou défectueuse, à sa seule discrétion. DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LES RECOURS MENTIONNÉS ICI CONSTITUENT LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI: (A) LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU TACITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER; (B) TOUTES LES AUTRES GARANTIES TACITES ET TOUTE RESPONSABILITÉ NON CONTRACTUELLE SONT ICI DÉCLINÉES ET EXCLUES.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, EN AUCUN CAS PELI NE SERA TENU POUR RESPONSABLE D'UN QUELCONQUE DOMMAGE IMMATÉRIEL, PUNITIF, ACCESSOIRE OU INDIRECT, NI D'UN QUELCONQUE DOMMAGE PARTICULIER, QU'UNE RÉCLAMATION POUR DE TELS DOMMAGES SOIT BASÉE OU NON SUR UNE GARANTIE, UN CONTRAT, UNE NÉGLIGENCE OU AUTRE, et la responsabilité de Peli envers l'acheteur en cas de dommages ne sera en aucun cas supérieure au prix d'achat du produit pour lequel sont réclamés des dommages et intérêts.

Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être effectuée par l'acheteur dès que possible. Dans l'éventualité où le produit serait défectueux conformément aux conditions de la présente garantie, le distributeur agréé indiquera à l'acheteur si la valise sera réparée ou remplacée, à sa seule discrétion.

Toute demande de prise en charge sous garantie, de quelque nature que ce soit, sera refusée si la valise a été transformée, endommagée ou physiquement modifiée d'une façon ou d'une autre, ou encore sujette à un traitement abusif, une mauvaise utilisation, une négligence ou un accident.

Certains pays n'autorisent pas les limitations de durée des garanties implicites, ni l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de telle sorte que la limitation ou l'exclusion mentionnée ci-dessus peut ne pas s'appliquer dans votre cas. La présente garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez bénéficier d'autres droits, variables d'un pays à l'autre. Les consommateurs bénéficient notamment de droits légaux, dans le cadre de la législation nationale en vigueur relative à la vente des biens de consommation. La présente garantie n'a aucune incidence sur ces droits.

En Australie : Les avantages qui vous sont acquis en vertu de cette garantie s'ajoutent à vos droits et recours dont vous bénéficiez en tant que consommateur, dans le cadre du Competition and Consumer Act 2010 (Cth). Rien dans la présente garantie ne limite les droits ou les obligations d'une partie, en vertu des dispositions du Competition and Consumer Act 2010 (Cth), en ce qui concerne la fourniture aux consommateurs de produits qui ne peuvent être limités, modifiés ni exclus. Le cas échéant, nos produits offrent des garanties qui ne peuvent être exclues en vertu du droit australien de la consommation. Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement en cas de panne majeure, et à une indemnisation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également droit au remplacement ou à la réparation des produits, s'il s'avère que ceux-ci ne bénéficient pas d'une qualité acceptable et que la panne ne se réduit pas à une panne majeure. Si vous n'êtes pas un consommateur en vertu du Competition and Consumer Act 2010 (Cth), vos droits peuvent être alors limités. Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie, l'acheteur doit contacter un

distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être déposée par l'acheteur dès que possible. Avant de retourner une valise, l'acheteur doit obtenir un numéro d'autorisation de retour auprès du service après-vente de Peli, et prendre à sa charge tous les frais de transport. Dans le cas où Peli considérerait qu'une valise retournée n'est pas défectueuse, selon les conditions de la présente garantie, l'acheteur devra rembourser Peli de tous les frais de manipulation, de transport et de réparation, aux tarifs de Peli en vigueur. Dans le cas où Peli considérerait qu'une valise retournée est défectueuse, selon les conditions de la présente garantie, Peli remboursera l'acheteur de tous les frais raisonnables occasionnés par cette demande de prise en charge sous garantie.

* Garantie à vie non applicable si prohibée par la loi.

La garantie à vie ne couvre pas les valises rotomoulées.

VALISES ROTOMOULÉES

GARANTIE PELI LIMITÉE À 1 AN

Peli Products, S.L.U. (« Peli ») garantit que ses conteneurs rotomoulés sont exempts de tout défaut en ce qui concerne les matériaux et la fabrication pour une durée d'un an à compter de la date d'achat. Cette garantie ne couvre aucun matériel associé tel que le matériel de fermeture, les poignées rétractables, les roulettes et les fixations, que Peli garantit contre tout défaut de matériaux et de fabrication pour une durée de 90 jours à compter de la date d'achat. Cette garantie s'applique uniquement à l'acheteur d'origine et n'est pas transférable. Dans la mesure permise par la loi : La responsabilité de Peli s'applique uniquement à la valise et exclut son contenu.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI : (A) LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU TACITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER ; (B) TOUTES LES AUTRES GARANTIES TACITES ET TOUTE RESPONSABILITÉ NON CONTRACTUELLE SONT ICI DÉCLINÉES ET EXCLUES.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, EN AUCUN CAS PELI NE SERA TENU POUR RESPONSABLE D'UN QUELCONQUE DOMMAGE IMMATÉRIEL, PUNITIF, ACCESSOIRE OU INDIRECT, NI D'UN QUELCONQUE DOMMAGE PARTICULIER, QU'UNE RÉCLAMATION POUR DE TELS DOMMAGES SOIT BASÉE OU NON SUR UNE GARANTIE, UN CONTRAT, UNE NÉGLIGENCE OU AUTRE, et la responsabilité de Peli envers l'acheteur en cas de dommages ne sera en aucun cas supérieure au prix d'achat du produit pour lequel sont réclamés des dommages et intérêts.

Sur présentation d'une preuve d'achat datée et valide, Peli réparera ou remplacera tout conteneur cassé ou toute pièce défectueuse, à sa seule discrétion. DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LES RECOURS MENTIONNÉS ICI CONSTITUENT LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR. Tout conteneur remplacé ou toute pièce réparée ne sera couvert que pendant la durée restante de la garantie du produit initial acheté.

Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être effectuée par l'acheteur dès que possible. Dans l'éventualité où le produit serait défectueux conformément aux conditions de la présente garantie, le distributeur agréé indiquera à l'acheteur si la valise sera réparée ou remplacée, à sa seule discrétion.

Toute demande de prise en charge sous garantie, de quelque nature que ce soit, sera refusée si la valise a été transformée, endommagée ou physiquement modifiée d'une façon ou d'une autre, ou encore sujette à un traitement abusif, une mauvaise utilisation, une négligence ou un accident.

Certains pays n'autorisent pas les limitations de durée des garanties implicites, ni l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de telle sorte que la limitation ou l'exclusion

mentionnée ci-dessus peut ne pas s'appliquer dans votre cas. La présente garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez bénéficier d'autres droits, variables d'un pays à l'autre. Les consommateurs bénéficient notamment de droits légaux, dans le cadre de la législation nationale en vigueur relative à la vente des biens de consommation. La présente garantie n'a aucune incidence sur ces droits.

En Australie : Les avantages qui vous sont acquis en vertu de cette garantie s'ajoutent à vos droits et recours dont vous bénéficiez en tant que consommateur, dans le cadre du Competition and Consumer Act 2010 (Cth). Rien dans la présente garantie ne limite les droits ou les obligations d'une partie, en vertu des dispositions du Competition and Consumer Act 2010 (Cth), en ce qui concerne la fourniture aux consommateurs de produits qui ne peuvent être limités, modifiés ni exclus. Le cas échéant, nos produits offrent des garanties qui ne peuvent être exclues en vertu du droit australien de la consommation. Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement en cas de panne majeure, et à une indemnisation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également droit au remplacement ou à la réparation des produits, s'il s'avère que ceux-ci ne bénéficient pas d'une qualité acceptable et que la panne ne se réduit pas à une panne majeure. Si vous n'êtes pas un consommateur en vertu du Competition and Consumer Act 2010 (Cth), vos droits peuvent être alors limités. Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être déposée par l'acheteur dès que possible. Avant de retourner une valise, l'acheteur doit obtenir un numéro d'autorisation de retour auprès du service après-vente de Peli, et prendre à sa charge tous les frais de transport. Dans le cas où Peli considérerait qu'une valise retournée n'est pas défectueuse, selon les conditions de la présente garantie, l'acheteur devra rembourser Peli de tous les frais de manipulation, de transport et de réparation, aux tarifs de Peli en vigueur. Dans le cas où Peli considérerait qu'une valise retournée est défectueuse, selon les conditions de la présente garantie, Peli remboursera l'acheteur de tous les frais raisonnables occasionnés par cette demande de prise en charge sous garantie.

ÉCLAIRAGES

GARANTIE À VIE* LIMITÉE DE PELI

Peli Products S.L.U. garantit à vie* ses torches contre la casse et les défauts de fabrication. Cette garantie ne couvre pas l'ampoule ni les piles.

Peli réparera ou remplacera tout produit défectueux, à sa seule discrétion. **DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LES RECOURS MENTIONNÉS ICI CONSTITUENT LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR.**

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI : (A) LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU TACITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER ; (B) TOUTES LES AUTRES GARANTIES TACITES ET TOUTE RESPONSABILITÉ NON CONTRACTUELLE SONT ICI DÉCLINÉES ET EXCLUES.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, EN AUCUN CAS PELI NE SERA TENU POUR RESPONSABLE D'UN QUELCONQUE DOMMAGE IMMATÉRIEL, PUNITIF, ACCESSOIRE OU INDIRECT, NI D'UN QUELCONQUE DOMMAGE PARTICULIER, QU'UNE RÉCLAMATION POUR DE TELS DOMMAGES SOIT BASÉE OU NON SUR UNE GARANTIE, UN CONTRAT, UNE NÉGLIGENCE OU AUTRE, et la responsabilité de Peli envers l'acheteur en cas de dommages ne sera en aucun cas supérieure au prix d'achat du produit pour lequel sont réclamés des dommages et intérêts.

Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être effectuée par l'acheteur dès que possible. Dans l'éventualité où le produit serait défectueux conformément aux conditions de la présente

garantie, le distributeur agréé indiquera à l'acheteur si la valise sera réparée ou remplacée, à sa seule discrétion.

Toute demande de prise en charge sous garantie, de quelque nature que ce soit, sera refusée si la valise a été transformée, endommagée ou physiquement modifiée d'une façon ou d'une autre, ou encore sujette à un traitement abusif, une mauvaise utilisation, une négligence ou un accident.

Certains pays n'autorisent pas les limitations de durée des garanties implicites, ni l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de telle sorte que la limitation ou l'exclusion mentionnée ci-dessus peut ne pas s'appliquer dans votre cas. La présente garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez bénéficier d'autres droits, variables d'un pays à l'autre. Les consommateurs bénéficient notamment de droits légaux, dans le cadre de la législation nationale en vigueur relative à la vente des biens de consommation. La présente garantie n'a aucune incidence sur ces droits.

En Australie : Les avantages qui vous sont acquis en vertu de cette garantie s'ajoutent à vos droits et recours dont vous bénéficiez en tant que consommateur, dans le cadre du Competition and Consumer Act 2010 (Cth). Rien dans la présente garantie ne limite les droits ou les obligations d'une partie, en vertu des dispositions du Competition and Consumer Act 2010 (Cth), en ce qui concerne la fourniture aux consommateurs de produits qui ne peuvent être limités, modifiés ni exclus. Le cas échéant, nos produits offrent des garanties qui ne peuvent être exclues en vertu du droit australien de la consommation. Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement en cas de panne majeure, et à une indemnisation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également droit au remplacement ou à la réparation des produits, s'il s'avère que ceux-ci ne bénéficient pas d'une qualité acceptable et que la panne ne se réduit pas à une panne majeure. Si vous n'êtes pas un consommateur en vertu du Competition and Consumer Act 2010 (Cth), vos droits peuvent être alors limités. Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être déposée par l'acheteur dès que possible. Avant de retourner une valise, l'acheteur doit obtenir un numéro d'autorisation de retour auprès du service après-vente de Peli, et prendre à sa charge tous les frais de transport. Dans le cas où Peli considérerait qu'une valise retournée n'est pas défectueuse, selon les conditions de la présente garantie, l'acheteur devra rembourser Peli de tous les frais de manipulation, de transport et de réparation, aux tarifs de Peli en vigueur. Dans le cas où Peli considérerait qu'une valise retournée est défectueuse, selon les conditions de la présente garantie, Peli remboursera l'acheteur de tous les frais raisonnables occasionnés par cette demande de prise en charge sous garantie.

* Garantie à vie non applicable si prohibée par la loi.

SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE POUR ZONES D'ACCÈS DIFFICILES

GARANTIE PELI LIMITÉE À 1 AN

Peli Products, S.L.U. (« Peli ») garantit que ses Remote Area Lighting Systems (RALS) sont exempts de tout défaut en ce qui concerne les matériaux et la fabrication pour une durée d'un an à compter de la date d'achat. Cette garantie s'applique uniquement à l'acheteur d'origine et n'est pas transférable.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI : (A) LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU TACITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER ; (B) TOUTES LES AUTRES GARANTIES TACITES ET TOUTE RESPONSABILITÉ NON CONTRACTUELLE SONT ICI DÉCLINÉES ET EXCLUES.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, EN AUCUN CAS PELI NE SERA TENU POUR RESPONSABLE D'UN QUELCONQUE DOMMAGE IMMATÉRIEL, PUNITIF, ACCESSOIRE OU INDIRECT, NI D'UN QUELCONQUE DOMMAGE PARTICULIER, QU'UNE RÉCLAMATION POUR DE TELS DOMMAGES SOIT BASÉE OU NON SUR

UNE GARANTIE, UN CONTRAT, UNE NÉGLIGENCE OU AUTRE, et la responsabilité de Peli envers l'acheteur en cas de dommages ne sera en aucun cas supérieure au prix d'achat du produit pour lequel sont réclamés des dommages et intérêts.

Sur présentation d'une preuve d'achat datée et valide, Peli réparera ou remplacera toute pièce défectueuse, à sa seule discrétion. DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LES RECOURS MENTIONNÉS ICI CONSTITUENT LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR INITIAL. Tout produit remplacé, ou toute pièce réparée, ne sera couvert que pendant la durée restante de la garantie du produit initial acheté.

Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être effectuée par l'acheteur dès que possible. Dans l'éventualité où le produit serait défectueux conformément aux conditions de la présente garantie, le distributeur agréé indiquera à l'acheteur si la valise sera réparée ou remplacée, à sa seule discrétion.

Toute demande de prise en charge sous garantie, de quelque nature que ce soit, sera refusée si la valise a été transformée, endommagée ou physiquement modifiée d'une façon ou d'une autre, ou encore sujette à un traitement abusif, une mauvaise utilisation, une négligence ou un accident.

Certains pays n'autorisent pas les limitations de durée des garanties implicites, ni l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de telle sorte que la limitation ou l'exclusion mentionnée ci-dessus peut ne pas s'appliquer dans votre cas. La présente garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez bénéficier d'autres droits, variables d'un pays à l'autre. Les consommateurs bénéficient notamment de droits légaux, dans le cadre de la législation nationale en vigueur relative à la vente des biens de consommation. La présente garantie n'a aucune incidence sur ces droits.

En Australie : Les avantages qui vous sont acquis en vertu de cette garantie s'ajoutent à vos droits et recours dont vous bénéficiez en tant que consommateur, dans le cadre du Competition and Consumer Act 2010 (Cth). Rien dans la présente garantie ne limite les droits ou les obligations d'une partie, en vertu des dispositions du Competition and Consumer Act 2010 (Cth), en ce qui concerne la fourniture aux consommateurs de produits qui ne peuvent être limités, modifiés ni exclus. Le cas échéant, nos produits offrent des garanties qui ne peuvent être exclues en vertu du droit australien de la consommation. Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement en cas de panne majeure, et à une indemnisation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également droit au remplacement ou à la réparation des produits, s'il s'avère que ceux-ci ne bénéficient pas d'une qualité acceptable et que la panne ne se réduit pas à une panne majeure. Si vous n'êtes pas un consommateur en vertu du Competition and Consumer Act 2010 (Cth), vos droits peuvent être alors limités. Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être déposée par l'acheteur dès que possible. Avant de retourner une valise, l'acheteur doit obtenir un numéro d'autorisation de retour auprès du service après-vente de Peli, et prendre à sa charge tous les frais de transport. Dans le cas où Peli considérerait qu'une valise retournée n'est pas défectueuse, selon les conditions de la présente garantie, l'acheteur devra rembourser Peli de tous les frais de manipulation, de transport et de réparation, aux tarifs de Peli en vigueur. Dans le cas où Peli considérerait qu'une valise retournée est défectueuse, selon les conditions de la présente garantie, Peli remboursera l'acheteur de tous les frais raisonnables occasionnés par cette demande de prise en charge sous garantie.

SACS À DOS

GARANTIE À VIE* LIMITÉE DES SACS À DOS DE PELI

Peli Products S.L.U. (« Peli ») garantit que ses sacs à dos sont exempts de tout défaut matériel ou de fabrication, conformément à ce qui suit :

S'il existe, le compartiment rigide des valises Peli™ moulées par injection est garanti à vie* contre la casse et tout défaut de fabrication. L'étanchéité des valises Peli moulées par injection est garantie jusqu'à une profondeur de 1 mètre (3,3 pieds) pendant 30 minutes (IP 67), à condition qu'elles soient correctement fermées avec le joint torique en place et en parfait état, sauf stipulation contraire.

Peli garantit à l'acheteur initial que les sacs à dos en tissu sont exempts de tout défaut, en ce qui concerne les matériaux et la fabrication, pour une durée d'une année à compter de la date de achat.

Dans les limites permises par la loi, la responsabilité de Peli s'applique uniquement au sac à dos et exclut son contenu ou sa mousse.

Peli réparera ou remplacera tout sac à dos cassé, toute pièce ou valise défectueuse, à sa seule discrétion. DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LES RECOURS MENTIONNÉS ICI CONSTITUENT LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR. Tout sac à dos remplacé, ou toute partie en tissu réparée, ne sera couvert que pendant la durée restante de la garantie du produit initial acheté.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI : (A) LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU TACITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER ; (B) TOUTES LES AUTRES GARANTIES TACITES ET TOUTE RESPONSABILITÉ NON CONTRACTUELLE SONT ICI DÉCLINÉES ET EXCLUES.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, EN AUCUN CAS PELI NE SERA TENU POUR RESPONSABLE D'UN QUELCONQUE DOMMAGE IMMATÉRIEL, PUNITIF, ACCESSOIRE OU INDIRECT, NI D'UN QUELCONQUE DOMMAGE PARTICULIER, QU'UNE RÉCLAMATION POUR DE TELS DOMMAGES SOIT BASÉE OU NON SUR UNE GARANTIE, UN CONTRAT, UNE NÉGLIGENCE OU AUTRE, et la responsabilité de Peli envers l'acheteur en cas de dommages ne sera en aucun cas supérieure au prix d'achat du produit pour lequel sont réclamés des dommages et intérêts.

Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être effectuée par l'acheteur dès que possible. Dans l'éventualité où le produit serait défectueux conformément aux conditions de la présente garantie, le distributeur agréé indiquera à l'acheteur si la valise sera réparée ou remplacée, à sa seule discrétion.

Toute demande de prise en charge sous garantie, de quelque nature que ce soit, sera refusée si la valise a été transformée, endommagée ou physiquement modifiée d'une façon ou d'une autre, ou encore sujette à un traitement abusif, une mauvaise utilisation, une négligence ou un accident.

Certains pays n'autorisent pas les limitations de durée des garanties implicites, ni l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de telle sorte que la limitation ou l'exclusion mentionnée ci-dessus peut ne pas s'appliquer dans votre cas. La présente garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez bénéficier d'autres droits, variables d'un pays à l'autre. Les consommateurs bénéficient notamment de droits légaux, dans le cadre de la législation nationale en vigueur relative à la vente des biens de consommation. La présente garantie n'a aucune incidence sur ces droits.

En Australie : Les avantages qui vous sont acquis en vertu de cette garantie s'ajoutent à vos droits et recours dont vous bénéficiez en tant que consommateur, dans le cadre du Competition and Consumer Act 2010 (Cth). Rien dans la présente garantie ne limite les droits ou les obligations d'une partie, en vertu des dispositions du Competition and Consumer Act 2010 (Cth), en ce qui concerne la fourniture aux consommateurs de produits qui ne peuvent être limités, modifiés ni exclus. Le cas échéant, nos

produits offrent des garanties qui ne peuvent être exclues en vertu du droit australien de la consommation. Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement en cas de panne majeure, et à une indemnisation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également droit au remplacement ou à la réparation des produits, s'il s'avère que ceux-ci ne bénéficient pas d'une qualité acceptable et que la panne ne se réduit pas à une panne majeure. Si vous n'êtes pas un consommateur en vertu du Competition and Consumer Act 2010 (Cth), vos droits peuvent être alors limités. Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être déposée par l'acheteur dès que possible. Avant de retourner une valise, l'acheteur doit obtenir un numéro d'autorisation de retour auprès du service après-vente de Peli, et prendre à sa charge tous les frais de transport. Dans le cas où Peli considérerait qu'une valise retournée n'est pas défectueuse, selon les conditions de la présente garantie, l'acheteur devra rembourser Peli de tous les frais de manipulation, de transport et de réparation, aux tarifs de Peli en vigueur. Dans le cas où Peli considérerait qu'une valise retournée est défectueuse, selon les conditions de la présente garantie, Peli remboursera l'acheteur de tous les frais raisonnables occasionnés par cette demande de prise en charge sous garantie.

* Garantie à vie non applicable si prohibée par la loi.

CAISSONS ISOTHERMES

GARANTIE À VIE* LIMITÉE DE PELI

Peli Products, S.L.U. (« Peli ») garantit à vie* ses caissons isothermes contre la casse ou les défauts de fabrication. Dans la mesure permise par la loi, la responsabilité de Peli s'applique uniquement au caisson isotherme et exclut son contenu. Ladite garantie ne couvre pas les roues, les pieds en caoutchouc, le bouchon/robinet de vidange, le joint, aucun autre accessoire ni la décoloration du caisson isotherme, que Peli garantit contre tout défaut de matériaux et de fabrication pour une durée de 90 jours à compter de la date d'achat. Les caissons isothermes Peli™ ne sont pas destinés au stockage ni au transport de substances dangereuses. Cette garantie s'applique uniquement à l'acheteur d'origine et n'est pas transférable.

Peli réparera ou remplacera tout ou partie du caisson isotherme défectueux, à sa seule discrétion. **DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LES RECOURS MENTIONNÉS ICI CONSTITUENT LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR.**

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI : (A) LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU TACITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER ; (B) TOUTES LES AUTRES GARANTIES TACITES ET TOUTE RESPONSABILITÉ NON CONTRACTUELLE SONT ICI DÉCLINÉES ET EXCLUES.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, EN AUCUN CAS PELI NE SERA TENU POUR RESPONSABLE D'UN QUELCONQUE DOMMAGE IMMATÉRIEL, PUNITIF, ACCESSOIRE OU INDIRECT, NI D'UN QUELCONQUE DOMMAGE PARTICULIER, QU'UNE RÉCLAMATION POUR DE TELS DOMMAGES SOIT BASÉE OU NON SUR UNE GARANTIE, UN CONTRAT, UNE NÉGLIGENCE OU AUTRE, et la responsabilité de Peli envers l'acheteur en cas de dommages ne sera en aucun cas supérieure au prix d'achat du produit pour lequel sont réclamés des dommages et intérêts.

Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être effectuée par l'acheteur dès que possible. Dans l'éventualité où le produit serait défectueux conformément aux conditions de la présente garantie, le distributeur agréé indiquera à l'acheteur si la valise sera réparée ou remplacée, à sa seule discrétion.

Toute demande de prise en charge sous garantie, de quelque nature que ce soit, sera refusée si la valise a été transformée, endommagée ou physiquement modifiée d'une façon ou d'une autre, ou encore sujette à un traitement abusif, une mauvaise utilisation, une négligence ou un accident.

Certains pays n'autorisent pas les limitations de durée des garanties implicites, ni l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de telle sorte que la limitation ou l'exclusion mentionnée ci-dessus peut ne pas s'appliquer dans votre cas. La présente garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez bénéficier d'autres droits, variables d'un pays à l'autre. Les consommateurs bénéficient notamment de droits légaux, dans le cadre de la législation nationale en vigueur relative à la vente des biens de consommation. La présente garantie n'a aucune incidence sur ces droits.

En Australie : Les avantages qui vous sont acquis en vertu de cette garantie s'ajoutent à vos droits et recours dont vous bénéficiez en tant que consommateur, dans le cadre du Competition and Consumer Act 2010 (Cth). Rien dans la présente garantie ne limite les droits ou les obligations d'une partie, en vertu des dispositions du Competition and Consumer Act 2010 (Cth), en ce qui concerne la fourniture aux consommateurs de produits qui ne peuvent être limités, modifiés ni exclus. Le cas échéant, nos produits offrent des garanties qui ne peuvent être exclues en vertu du droit australien de la consommation. Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement en cas de panne majeure, et à une indemnisation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également droit au remplacement ou à la réparation des produits, s'il s'avère que ceux-ci ne bénéficient pas d'une qualité acceptable et que la panne ne se réduit pas à une panne majeure. Si vous n'êtes pas un consommateur en vertu du Competition and Consumer Act 2010 (Cth), vos droits peuvent être alors limités. Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être déposée par l'acheteur dès que possible. Avant de retourner une valise, l'acheteur doit obtenir un numéro d'autorisation de retour auprès du service après-vente de Peli, et prendre à sa charge tous les frais de transport. Dans le cas où Peli considérerait qu'une valise retournée n'est pas défectueuse, selon les conditions de la présente garantie, l'acheteur devra rembourser Peli de tous les frais de manipulation, de transport et de réparation, aux tarifs de Peli en vigueur. Dans le cas où Peli considérerait qu'une valise retournée est défectueuse, selon les conditions de la présente garantie, Peli remboursera l'acheteur de tous les frais raisonnables occasionnés par cette demande de prise en charge sous garantie.

* Garantie à vie non applicable si prohibée par la loi.

La SÉRIE PELI PROGEAR™ VOYAGER ET LA SÉRIE PELI GUARDIAN d'ÉTUIS POUR DISPOSITIFS MOBILES

GARANTIE À VIE* LIMITÉE DE PELI

Peli Products, S.L.U. (« Peli ») garantit à vie* Peli ProGear™ Voyager Series et Guardian series of Mobile Device Covers contre la casse ou les défauts de fabrication. Dans la mesure permise par la loi, la responsabilité de Peli s'applique uniquement à la valise et exclut son contenu. et la responsabilité de Peli envers l'acheteur en cas de dommages ne sera en aucun cas supérieure au prix d'achat du produit pour lequel sont réclamés des dommages et intérêts.

Peli réparera ou remplacera toute pièce ou valise rompue ou défectueuse, à sa seule discrétion. DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LES RECOURS MENTIONNÉS ICI CONSTITUENT LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI : (A) LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU TACITES, COMPRENANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES TACITES

DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UNE FIN PARTICULIÈRE ; ET (B) TOUTES LES AUTRES GARANTIES TACITES ET TOUTE RESPONSABILITÉ NON CONTRACTUELLE SONT PAR CONSÉQUENT ICI DÉCLINÉES ET REFUSÉES; ET (C) EN AUCUN CAS PELI NE SERA TENU POUR RESPONSABLE D'UN QUELCONQUE DOMMAGE IMMATÉRIEL, PUNITIF, ACCESSOIRE OU INDIRECT, NI D'UN QUELCONQUE DOMMAGE PARTICULIER, QU'UNE RÉCLAMATION POUR DE TELS DOMMAGES SOIT BASÉE OU NON SUR UNE GARANTIE, UN CONTRAT, UNE NÉGLIGENCE OU AUTRE

Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être déposée par l'acheteur dès que possible. L'acheteur doit être en mesure de présenter une preuve d'achat datée et valide. Dans l'éventualité où le produit serait défectueux conformément aux conditions de la présente garantie, le distributeur agréé indiquera à l'acheteur si le produit sera réparé ou remplacé, à sa seule discrétion.

Toute demande de prise en charge sous garantie, de quelque nature que ce soit, sera refusée si la valise a été transformée, endommagée ou physiquement modifiée d'une façon ou d'une autre, ou encore sujette à un traitement abusif, une mauvaise utilisation, une négligence ou un accident.

Certains pays n'autorisent pas les limitations de durée des garanties implicites, ni l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de telle sorte que la limitation ou l'exclusion mentionnée ci-dessus peut ne pas s'appliquer dans votre cas. La présente garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez bénéficier d'autres droits, variables d'un pays à l'autre. Les consommateurs bénéficient notamment de droits légaux, dans le cadre de la législation nationale en vigueur relative à la vente des biens de consommation. La présente garantie n'a aucune incidence sur ces droits.

En Australie : Les avantages qui vous sont acquis en vertu de cette garantie s'ajoutent à vos droits et recours dont vous bénéficiez en tant que consommateur, dans le cadre du Competition and Consumer Act 2010 (Cth). Rien dans la présente garantie ne limite les droits ou les obligations d'une partie, en vertu des dispositions du Competition and Consumer Act 2010 (Cth), en ce qui concerne la fourniture aux consommateurs de produits qui ne peuvent être limités, modifiés ni exclus. Le cas échéant, nos produits offrent des garanties qui ne peuvent être exclues en vertu du droit australien de la consommation. Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement en cas de panne majeure, et à une indemnisation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également droit au remplacement ou à la réparation des produits, s'il s'avère que ceux-ci ne bénéficient pas d'une qualité acceptable et que la panne ne se réduit pas à une panne majeure. Si vous n'êtes pas un consommateur en vertu du Competition and Consumer Act 2010 (Cth), vos droits peuvent être alors limités. Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être déposée par l'acheteur dès que possible. Avant de retourner une valise, l'acheteur doit obtenir un numéro d'autorisation de retour auprès du service après-vente de Peli, et prendre à sa charge tous les frais de transport. Dans le cas où Peli considérerait qu'une valise retournée n'est pas défectueuse, selon les conditions de la présente garantie, l'acheteur devra rembourser Peli de tous les frais de manipulation, de transport et de réparation, aux tarifs de Peli en vigueur. Dans le cas où Peli considérerait qu'une valise retournée est défectueuse, selon les conditions de la présente garantie, Peli remboursera l'acheteur de tous les frais raisonnables occasionnés par cette demande de prise en charge sous garantie.

* Garantie à vie non applicable si prohibée par la loi.

La garantie à vie ne couvre pas les accessoires d'étui pour smartphone.

PELI PROGEAR™ VAULT SERIES MOBILE DEVICE COVERS

GARANTIE À VIE* LIMITÉE DE PELI

Peli Products, S.L.U. (« Peli ») garantit à vie* Peli ProGear™ Vault Series Mobile Device Covers contre la casse ou les défauts de fabrication. Peli ProGear Vault Series Covers sont emportées par le vent de la poussière et résistant pluie si bien fermée par des bouchons en bon état en place. Dans la mesure permise par la loi, la responsabilité de Peli s'applique uniquement à la valise et exclut son contenu. et la responsabilité de Peli envers l'acheteur en cas de dommages ne sera en aucun cas supérieure au prix d'achat du produit pour lequel sont réclamés des dommages et intérêts.

Peli réparera ou remplacera toute pièce ou valise rompue ou défectueuse, à sa seule discrétion. **DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LES RECOURS MENTIONNÉS ICI CONSTITUENT LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR.**

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI : (A) LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU TACITES, COMPRENANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UNE FIN PARTICULIÈRE ; ET (B) TOUTES LES AUTRES GARANTIES TACITES ET TOUTE RESPONSABILITÉ NON CONTRACTUELLE SONT PAR CONSÉQUENT ICI DÉCLINÉES ET REFUSÉES; ET (C) EN AUCUN CAS PELI NE SERA TENU POUR RESPONSABLE D'UN QUELCONQUE DOMMAGE IMMATÉRIEL, PUNITIF, ACCESSOIRE OU INDIRECT, NI D'UN QUELCONQUE DOMMAGE PARTICULIER, QU'UNE RÉCLAMATION POUR DE TELS DOMMAGES SOIT BASÉE OU NON SUR UNE GARANTIE, UN CONTRAT, UNE NÉGLIGENCE OU AUTRE

Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être déposée par l'acheteur dès que possible. L'acheteur doit être en mesure de présenter une preuve d'achat datée et valide. Dans l'éventualité où le produit serait défectueux conformément aux conditions de la présente garantie, le distributeur agréé indiquera à l'acheteur si le produit sera réparé ou remplacé, à sa seule discrétion.

Toute demande de prise en charge sous garantie, de quelque nature que ce soit, sera refusée si la valise a été transformée, endommagée ou physiquement modifiée d'une façon ou d'une autre, ou encore sujette à un traitement abusif, une mauvaise utilisation, une négligence ou un accident.

Certains pays n'autorisent pas les limitations de durée des garanties implicites, ni l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de telle sorte que la limitation ou l'exclusion mentionnée ci-dessus peut ne pas s'appliquer dans votre cas. La présente garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez bénéficier d'autres droits, variables d'un pays à l'autre. Les consommateurs bénéficient notamment de droits légaux, dans le cadre de la législation nationale en vigueur relative à la vente des biens de consommation. La présente garantie n'a aucune incidence sur ces droits.

En Australie : Les avantages qui vous sont acquis en vertu de cette garantie s'ajoutent à vos droits et recours dont vous bénéficiez en tant que consommateur, dans le cadre du Competition and Consumer Act 2010 (Cth). Rien dans la présente garantie ne limite les droits ou les obligations d'une partie, en vertu des dispositions du Competition and Consumer Act 2010 (Cth), en ce qui concerne la fourniture aux consommateurs de produits qui ne peuvent être limités, modifiés ni exclus. Le cas échéant, nos produits offrent des garanties qui ne peuvent être exclues en vertu du droit australien de la consommation. Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement en cas de panne majeure, et à une indemnisation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également droit au remplacement ou à la réparation des produits, s'il s'avère que ceux-ci ne bénéficient pas d'une qualité acceptable et que la panne ne se réduit pas à une panne majeure. Si vous n'êtes pas un consommateur en vertu du Competition and Consumer Act 2010 (Cth), vos droits peuvent être alors limités. Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être déposée par l'acheteur dès que possible. Avant de retourner une valise, l'acheteur doit obtenir un numéro d'autorisation de retour auprès du service après-vente de Peli, et prendre à sa charge tous les frais de

transport. Dans le cas où Peli considérerait qu'une valise retournée n'est pas défectueuse, selon les conditions de la présente garantie, l'acheteur devra rembourser Peli de tous les frais de manipulation, de transport et de réparation, aux tarifs de Peli en vigueur. Dans le cas où Peli considérerait qu'une valise retournée est défectueuse, selon les conditions de la présente garantie, Peli remboursera l'acheteur de tous les frais raisonnables occasionnés par cette demande de prise en charge sous garantie.

* Garantie à vie non applicable si prohibée par la loi.

La garantie à vie ne couvre pas les accessoires d'étui pour smartphone.

ACCESSOIRES DES COQUES POUR SMARTPHONES

GARANTIE PELI LIMITÉE À 1 AN POUR LES ACCESSOIRES DES COQUES POUR SMARTPHONES DES SÉRIES PELI PROGEAR™ VAULT ET PELI PROGEAR™ PROTECTOR

Peli Products, S.L.U. (« Peli ») garantit ses accessoires des coques pour smartphones des séries Peli ProGear™ Vault et Peli Progear™ Protector contre les défauts de matériaux et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de maintenance pour une durée de un an à compter de la date d'achat.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI : (A) LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU TACITES, COMPRENANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UNE FIN PARTICULIÈRE ; ET (B) TOUTES LES AUTRES GARANTIES TACITES ET TOUTE RESPONSABILITÉ NON CONTRACTUELLE SONT PAR CONSÉQUENT ICI DÉCLINÉES ET REFUSÉES,

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, EN AUCUN CAS PELI NE SERA TENU POUR RESPONSABLE D'UN QUELCONQUE DOMMAGE IMMATÉRIEL, PUNITIF, ACCESSOIRE OU INDIRECT, NI D'UN QUELCONQUE DOMMAGE PARTICULIER, QU'UNE RÉCLAMATION POUR DE TELS DOMMAGES SOIT BASÉE OU NON SUR UNE GARANTIE, UN CONTRAT, UNE NÉGLIGENCE OU AUTRE, et la responsabilité de Peli envers l'acheteur en cas de dommages ne sera en aucun cas supérieure au prix d'achat du produit pour lequel sont réclamés des dommages et intérêts.

Sur présentation d'une preuve d'achat datée et valide, Peli réparera ou remplacera tout conteneur cassé ou toute pièce défectueuse, à sa seule discrétion. DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LES RECOURS MENTIONNÉS ICI CONSTITUENT LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR. Tout conteneur remplacé ou toute pièce réparée ne sera couvert que pendant la durée restante de la garantie du produit initial acheté.

Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être déposée par l'acheteur dès que possible. L'acheteur doit être en mesure de présenter une preuve d'achat datée et valide. Dans l'éventualité où le produit serait défectueux conformément aux conditions de la présente garantie, le distributeur agréé indiquera à l'acheteur si le produit sera réparé ou remplacé, à sa seule discrétion.

Toute demande de prise en charge sous garantie, de quelque nature que ce soit, sera refusée si la coque a été modifiée, endommagée ou physiquement changée d'une façon ou d'une autre ou encore sujette à un traitement abusif, une mauvaise utilisation, une négligence ou un accident.

Certains pays n'autorisent pas les limitations de durée des garanties implicites ni l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de telle sorte que la limitation ou l'exclusion mentionnée ci-dessus peut ne pas s'appliquer dans votre cas. La présente garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez bénéficier d'autres droits, variables d'un pays à l'autre.

En Australie : Les avantages qui vous sont acquis en vertu de cette garantie s'ajoutent à vos droits et recours dont vous bénéficiez en tant que consommateur, dans le cadre du Competition and Consumer Act 2010 (Cth). Rien dans la présente garantie ne limite les droits ou les obligations d'une partie, en vertu des dispositions du Competition and Consumer Act 2010 (Cth), en ce qui concerne la fourniture aux consommateurs de produits qui ne peuvent être limités, modifiés ni exclus. Le cas échéant, nos produits offrent des garanties qui ne peuvent être exclues en vertu du droit australien de la consommation. Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement en cas de panne majeure, et à une indemnisation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également droit au remplacement ou à la réparation des produits, s'il s'avère que ceux-ci ne bénéficient pas d'une qualité acceptable et que la panne ne se réduit pas à une panne majeure. Si vous n'êtes pas un consommateur en vertu du Competition and Consumer Act 2010 (Cth), vos droits peuvent être alors limités. Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être déposée par l'acheteur dès que possible. Avant de retourner une valise, l'acheteur doit obtenir un numéro d'autorisation de retour auprès du service après-vente de Peli, et prendre à sa charge tous les frais de transport. Dans le cas où Peli considérerait qu'une valise retournée n'est pas défectueuse, selon les conditions de la présente garantie, l'acheteur devra rembourser Peli de tous les frais de manipulation, de transport et de réparation, aux tarifs de Peli en vigueur. Dans le cas où Peli considérerait qu'une valise retournée est défectueuse, selon les conditions de la présente garantie, Peli remboursera l'acheteur de tous les frais raisonnables occasionnés par cette demande de prise en charge sous garantie.

BAGAGE PELI PROGEAR™ ELITE

GARANTIE À VIE* LIMITÉE DE PELI

Peli Products, S.L.U. (« Peli ») garantit à vie* ses produits de bagagerie Peli Progear™ Elite contre la casse ou les défauts de fabrication. Dans la mesure permise par la loi, la responsabilité de Peli s'applique uniquement à la valise et exclut son contenu. Cette garantie à vie* ne couvre pas le verrou, les poignées, les roues ni les accessoires internes, y compris (le cas échéant) la pochette couvercle, la housse à vêtements, le sac à linge, la housse à chaussures, la trousse de toilette, ni aucun autre accessoire interne, tous ceux-ci étant garantis par Peli contre tout défaut de fabrication et de matériaux pour une période de 90 jours à compter de la date d'achat. Cette garantie s'applique uniquement à l'acheteur d'origine et n'est pas transférable.

Peli réparera ou remplacera toute pièce ou valise rompue ou défectueuse, à sa seule discrétion. **DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LES RECOURS MENTIONNÉS ICI CONSTITUENT LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR.**

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI : (A) LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU TACITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER ; (B) TOUTES LES AUTRES GARANTIES TACITES ET TOUTE RESPONSABILITÉ NON CONTRACTUELLE SONT ICI DÉCLINÉES ET EXCLUES.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, EN AUCUN CAS PELI NE SERA TENU POUR RESPONSABLE D'UN QUELCONQUE DOMMAGE IMMATÉRIEL, PUNITIF, ACCESSOIRE OU INDIRECT, NI D'UN QUELCONQUE DOMMAGE PARTICULIER, QU'UNE RÉCLAMATION POUR DE TELS DOMMAGES SOIT BASÉE OU NON SUR UNE GARANTIE, UN CONTRAT, UNE NÉGLIGENCE OU AUTRE, et la responsabilité de Peli envers l'acheteur en cas de dommages ne sera en aucun cas supérieure au prix d'achat du produit pour lequel sont réclamés des dommages et intérêts.

Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être déposée par l'acheteur dès que

possible. L'acheteur doit être en mesure de présenter une preuve d'achat datée et valide. Dans l'éventualité où le produit serait défectueux conformément aux conditions de la présente garantie, le distributeur agréé indiquera à l'acheteur si le produit sera réparé ou remplacé, à sa seule discrétion.

La présente garantie ne couvre pas l'usure ni les dommages causés par la mauvaise manipulation ou la négligence d'une compagnie aérienne ni d'aucune autre entreprise de transport. Pour ce type de dommages, une plainte doit être déposée auprès du bureau de réclamation des bagages de la compagnie aérienne ou de toute autre entreprise avant de quitter le terminal, à défaut de quoi elle risque d'être rejetée par la compagnie aérienne ou toute autre entreprise. Cette garantie ne couvre pas l'usure normale, comme les abrasions, les coupures mineures, les éraflures, les bosses ou les souillures. Toute demande de prise en charge sous garantie, de quelque nature que ce soit, sera refusée si la pièce ou la valise a été transformée, endommagée ou physiquement modifiée d'une façon ou d'une autre, ou encore sujette à un traitement abusif, une mauvaise utilisation, une négligence ou un accident.

Certains pays n'autorisent pas les limitations de durée des garanties implicites, ni l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de telle sorte que la limitation ou l'exclusion mentionnée ci-dessus peut ne pas s'appliquer dans votre cas. La présente garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez bénéficier d'autres droits, variables d'un pays à l'autre. Les consommateurs bénéficient notamment de droits légaux, dans le cadre de la législation nationale en vigueur relative à la vente des biens de consommation. La présente garantie n'a aucune incidence sur ces droits.

En Australie : Les avantages qui vous sont acquis en vertu de cette garantie s'ajoutent à vos droits et recours dont vous bénéficiez en tant que consommateur, dans le cadre du Competition and Consumer Act 2010 (Cth). Rien dans la présente garantie ne limite les droits ou les obligations d'une partie, en vertu des dispositions du Competition and Consumer Act 2010 (Cth), en ce qui concerne la fourniture aux consommateurs de produits qui ne peuvent être limités, modifiés ni exclus. Le cas échéant, nos produits offrent des garanties qui ne peuvent être exclues en vertu du droit australien de la consommation. Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement en cas de panne majeure, et à une indemnisation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également droit au remplacement ou à la réparation des produits, s'il s'avère que ceux-ci ne bénéficient pas d'une qualité acceptable et que la panne ne se réduit pas à une panne majeure. Si vous n'êtes pas un consommateur en vertu du Competition and Consumer Act 2010 (Cth), vos droits peuvent être alors limités. Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être déposée par l'acheteur dès que possible. Avant de retourner une valise, l'acheteur doit obtenir un numéro d'autorisation de retour auprès du service après-vente de Peli, et prendre à sa charge tous les frais de transport. Dans le cas où Peli considérerait qu'une valise retournée n'est pas défectueuse, selon les conditions de la présente garantie, l'acheteur devra rembourser Peli de tous les frais de manipulation, de transport et de réparation, aux tarifs de Peli en vigueur. Dans le cas où Peli considérerait qu'une valise retournée est défectueuse, selon les conditions de la présente garantie, Peli remboursera l'acheteur de tous les frais raisonnables occasionnés par cette demande de prise en charge sous garantie.

* Garantie à vie non applicable si prohibée par la loi.